

## RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

### Intitulé (cadre 1)

Master STAPS Mention Management du sport

### (cadre 2) Autorité responsable de la certification

Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention

### Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

### Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) :

Niveau (EQF) :

Code NSF

- 310 p Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (organisation, gestion)
- 312 Commerce, vente
- 320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information
- 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité
- 324p Organisation du travail de bureau, organisation –bureautique
- 334p Gestion touristique et hôtelière
- 335p Direction des centres de loisirs ou culturels
- 341p Gestion de l'espace et mise en œuvre des projets
- 421 Jeux et activités spécifiques de loisirs

### Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le titulaire a vocation à exercer des responsabilités managériales dans des organisations sportives publiques, marchandes et non marchandes. Il y exerce des missions d'expertise, de diagnostic, de coordination, de pilotage et de développement. S'appuyant sur une expertise sportive et scientifique notamment en sciences de gestion et en sciences humaines et sociales, les activités du titulaire sont de plusieurs ordres :

- Usages avancés et spécialisés des outils numériques
- Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés
- Communication spécialisée pour le transfert de connaissances
- Appui à la transformation en contexte professionnel
- Évaluation et analyse d'une organisation sportive et de ses actions dans son environnement d'un point de vue fonctionnel et organisationnel
- Conception de projets, de produits et de services sportifs
- Encadrement, coordination et formation au sein des organisations sportives afin de piloter au mieux les projets de celles-ci

- Gestion et administration des organisations sportives pour en optimiser la performance
- Développement de stratégies d'adaptation et d'évolution de sa structure grâce aux interactions avec l'environnement institutionnel et le réseau d'acteurs socio-économiques

## **Compétences ou capacités évaluées**

### **Bloc 1 : 7MT-1001-Usages avancés et spécialisés des outils numériques**

- 1-1. Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- 1-2. Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

### **bloc 2 : 7MT-2001-Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés**

- 2-1. Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- 2-2. Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- 2-3. Résoudre des problèmes pour Développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- 2-4. Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.
- 2-5. Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

### **bloc 3 : 7MT-3001-Communication spécialisée pour le transfert de connaissances**

- 3-1. Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- 3-2. Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

### **bloc 4 : 7MT-5001- Appui à la transformation en contexte professionnel**

- 4-1. Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- 4-2. Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- 4-3. Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

### **bloc 5 : évaluation et analyse d'une organisation sportive et de ses actions dans son environnement d'un point de vue fonctionnel et organisationnel en vue de réguler son fonctionnement**

- 5-1. Diagnostiquer et Analyser, à partir d'outils scientifiques pluridisciplinaires, le fonctionnement des organisations sportives
- 5-2. Identifier et problématiser les effets des différents contextes sociaux, économiques et territoriaux du secteur sportif
- 5-3. Développer une méthodologie et mobiliser les outils d'analyse adaptés en vue de faire des préconisations dans les organisations sportives.
- 5-4. Mener des études sur les attentes des publics, sur les évolutions des marchés et les tendances d'évolution des pratiques dans différents secteurs du sport

5-5. Au regard de ces évaluations et de données générales appliquées issues d'études, Apporter des solutions d'ajustements pour le fonctionnement de l'organisation sportive

5-6. Évaluer les résultats de l'action, les interpréter et les communiquer

### **bloc 6 : Conception de projets, de produits et de services sportifs**

6-1. Proposer des évolutions et/ou des innovations grâce à la compréhension du marché des produits et de la sphère des services actuels.

6-2. Répondre à des appels à projets / appel d'offres grâce à la maîtrise des dispositifs et des procédures.

6-3. Élaborer et accompagner la construction d'une stratégie de développement de la structure.

6-4. Élaborer une recherche partenariale et coordonner sa mise en œuvre

6-5. Définir la stratégie de communication interne/externe des organisations sportives.

6-6. Concevoir et mettre en œuvre les dimensions entrepreneuriales et innovantes dans les produits, services et projets sportifs

### **bloc 7 : Encadrement, coordination et formation au sein des organisations sportives afin de piloter au mieux les projets de celles-ci**

7-1. S'intégrer et intégrer des collaborateurs dans la structure en développant les savoir-être spécifiques du secteur ;

7-2. Co-négocier et co-construire les missions dans les organisations sportives ;

7-3. Interagir avec les différents publics (clients, prospects, usagers, ...) pour faire connaître et impliquer ceux-ci dans la dynamique de la structure.

7-4. Manager une petite équipe de collaborateurs (4 à 5 personnes) dans une organisation sportive.

7-5. Traiter et communiquer au sein de la structure les résultats issus d'études dans le secteur sportif afin d'en permettre la prise en compte pour le projet.

### **bloc 8 : Gestion et administration des organisations sportives pour en optimiser la performance**

8-1. Piloter la gestion administrative de la structure sportive.

8-2. Construire et utiliser des outils de prévision et de contrôle budgétaire dans une organisation sportive.

8-3. Organiser et planifier le fonctionnement de l'organisation sportive

8-4. développer l'ingénierie de projets sportifs et la démarche qualité

### **bloc 9 : Développement de stratégies d'adaptation et d'évolution de sa structure grâce aux interactions avec l'environnement institutionnel et le réseau d'acteurs socio-économiques**

9-1. Assurer la pérennité et le développement de la structure en collaborant avec le réseau des acteurs institutionnels

9-2. Construire, organiser développer et formaliser des partenariats avec les acteurs externes de l'organisation sportive

9-3. Élaborer son projet de développement au regard des particularités de l'environnement et de ses contraintes.

9-4. Concevoir et développer la stratégie de professionnalisation de la structure

9-5. Conduire son action, la problématiser et l'adapter au regard des facteurs socio-culturels de ses partenaires actuels et potentiels.

### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)**

#### **Secteurs d'activités (5 maximum à présenter sous forme de liste avec tiret)**

R-93 Activités sportives, récréatives et de loisirs

.....

**Mots clefs des secteurs accessibles (en majuscule séparés par un ;) )**

SECTEUR SPORT; PRIVE MARCHAND ; PRIVE NON MARCHAND ; PUBLIC ; LOISIR ;  
TOURISME ; COMMERCE ARTICLES DE SPORTS ; SPORT PROFESSIONNEL ;  
EVENEMENTIEL ; CONSEIL ;

**Types d'emplois accessibles**

- Directeur général et/ou opérationnel d'une organisation sportive, Directeur commercial ou marketing, Directeur des ressources humaines.
- Cadre dans la distribution de produits et services sportifs (GSS, e-Commerce..),
- Directeur d'équipements sportifs,
- Manager général d'un club professionnel,
- Directeur de structures de loisirs et/ou touristiques,
- Responsable de service dans la fonction publique territoriale
- Chef de projet événementiel.
- Responsable de la communication dans des fédérations, les clubs professionnels, les entreprises, les associations en relation avec le sport,
- Chargé de développement dans une organisation sportive ou en relation avec le sport
- Chef de produit, responsable qualité, acheteur, chargé d'études dans l'industrie des articles de sport et de loisirs
- Créateur et responsable de TPE/PME dans les secteurs du sport, du tourisme, de l'événementiel et des loisirs

**Mots clefs des emplois accessibles (en majuscule séparés par un ;) )**

GESTIONNAIRE ; CHEF DE PROJET ; DIRECTEUR ; CHARGE DE DEVELOPPEMENT ;  
CHARGE DE COMMUNICATION ; CADRE DANS LA GRANDE DISTRIBUTION ;

**Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :**

**K1802 - Développement local**

**M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise**

**G1403 - Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique**

**L1401 - Sport professionnel**

**M1705 - Marketing**

## Réglementation d'activités

### Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li><li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li><li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li></ul>
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une majorité d'enseignants-chercheurs</li><li>- des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.</li></ul>
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une majorité d'enseignants-chercheurs</li><li>- des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.</li></ul>
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une majorité d'enseignants-chercheurs</li><li>- des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.</li></ul>
Par candidature libre		X	

Par expérience Date de mise en place :2002	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
---	---	---

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d'activités professionnels d'exercices, des diplômes ou des certifications d'autres ministère ou de branches professionnelles peuvent être visés.	Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières

Base légale (cadre 10)
<p><u>Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :</u></p> <p>Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.</p> <p><u>Références autres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence</li> <li>- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur</li> <li>- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</li> <li>- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle</li> <li>- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle</li> <li>- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle</li> <li>- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015</li> </ul>

Pour plus d'information (cadre 11)
------------------------------------

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'informations :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de certification :

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

### Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hoc de leurs sites web (à faire : AA + GR)